



Revaloriser le travail du soin et du lien aux autres



VOTRE SITUATION NOUS INTÉRESSE
Répondez à notre consultation en ligne en flashant ce qr-code
ou sur <https://montravaillevautbien.fr/>



La crise sanitaire a permis à toutes et tous de prendre conscience de l'utilité sociale des métiers du soin et du lien. Pourtant, ces fonctions essentiellement assumées par les femmes sont invisibilisées, délaissées et dévalorisées, et c'est d'ailleurs ce qui rend nos sociétés si fragiles. S'il y avait assez de place dans les hôpitaux, si nos aîné·e·s et les personnes en situation de handicap étaient pris·es en charge dignement, il n'y aurait pas de telles difficultés.

Revaloriser le travail du soin et du lien, c'est tirer les leçons de la crise. C'est se donner, enfin, les moyens de construire une société qui fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité.

► Avoir un service public de l'aide à l'autonomie et de prise en charge de la petite enfance, c'est émanciper les femmes d'une partie des tâches domestiques auxquelles elles sont assignées.

► Revaloriser les métiers du soin et du lien, c'est mieux payer les métiers féminisés et faire reculer les inégalités de salaire.

► Créer des droits pour soutenir la parentalité, c'est permettre aux femmes, comme aux hommes, d'avoir du temps pour s'occuper de leurs enfants et de leurs aîné·e·s, et mieux partager les tâches domestiques.

Investir dans le secteur du soin et du lien et en faire un bien commun

La crise sanitaire montre à quel point la France a détérioré les services publics de santé, d'accueil de la petite enfance et de la perte d'autonomie, du social et du médicosocial, avec des plans d'austérité drastiques.

► Les fermetures de lits dans les hôpitaux continuent, les effectifs des personnels sont la variable d'ajustement. En plus, elles et ils sont sommé·e·s de faire des économies sur tout, avec un souci de rentabilité mortifère.

► Seule la moitié des enfants de moins de 3 ans bénéficie de places d'accueil, en majorité par des assistant·e·s maternel·le·s. Pour les autres, c'est la débrouille qui repose essentiellement sur la solidarité familiale. Au lieu de développer des accueils collectifs sur l'ensemble du territoire, le gouvernement dégrade l'accueil dans les crèches, augmente le nombre d'enfants confiés à chaque professionnel·le et dérégle le secteur pour le plus grand bonheur des acteurs du secteur lucratif!

► L'aide sociale à l'enfance, chargée de protéger les enfants en difficulté sociale ou familiale, est exsangue: ce sont des dizaines de milliers d'enfants qui sont en danger. Plus largement, les inégalités sociales explosent (accès aux loisirs, aux vacances et à la culture, réussite à l'école...).

► L'accompagnement de la perte d'autonomie est identifié comme un secteur de rentabilité par la finance, et de nombreux groupes privés lucratifs et spéculatifs misent sur la prise en charge de nos proches tout en bénéficiant du financement de la Sécurité sociale et des collectivités locales. Résultat: le coût devient inaccessible pour de nombreuses familles, la qualité de service et les conditions de travail des salarié·e·s se dégradent avec une véritable maltraitance institutionnelle.

Le confinement a révélé que l'accompagnement des enfants et des ancien·ne·s est assuré d'abord par les femmes, au détriment de leur carrière. Pourtant, assurer l'accès au travail est déterminant pour

garantir aux femmes l'indépendance économique!

Il faut changer de paradigme, les secteurs du soin et du lien ne sont pas un coût mais un investissement indispensable pour l'avenir et le bien-être de notre société!

Nous voulons notamment:

► un plan d'investissement d'au moins 2 % du PIB (soit 50 milliards d'euros) par an pour recruter, former et créer les structures d'accueil nécessaires (crèches, hôpitaux, Ehpad...);

► le secteur du soin et du lien doit être un bien commun, les groupes à but lucratif ne doivent pas avoir accès au financement public. La tarification à l'activité doit être stoppée;

► la création d'un service public d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement de la perte d'autonomie avec le droit à une prise en charge pour toutes et tous et une tarification financièrement accessible;

► la mise en place d'établissements d'accueil et un service public de la petite enfance de qualité.

- **100 000 lits ont été fermés dans les hôpitaux depuis les années quatre-vingt-dix**
- **42 % des enfants de moins de 3 ans n'ont ni crèche ni assistante maternelle**
- **D'ici 2050, les seniors en perte d'autonomie vont augmenter de plus de 60 %**

Revaloriser les métiers à prédominance féminine

La crise a permis de mettre en visibilité les premières de corvées, exerçant des professions essentielles mais totalement dévalorisées, applaudies au balcon et aussitôt oubliées: les soignant·e·s, les aides à domicile, aides ménagères et assistant·e·s maternel·le·s, les agent·e·s d'entretien, les caissier·ère·s...

Ces métiers ont en commun leur féminisation et leur dévalorisation. Il s'agit

de **l'une des causes principales des inégalités salariales. Plus de la moitié des femmes est concentrée dans seulement six professions**: la santé, le soin aux autres, l'éducation, le nettoyage, la vente, etc. Cette dévalorisation est liée aux stéréotypes sexistes: soigner, aider, accompagner seraient des choses naturelles; assister, servir, éduquer, etc., sont considérés comme des qualités dites

« innées » pour les femmes. Pourtant, il s'agit évidemment de l'exercice d'une qualification acquise: on ne naît pas organisée, on l'apprend, notamment dans le cadre professionnel!

Pour revaloriser enfin toutes ces professions, il faut appliquer la loi sur l'égalité salariale qui prévoit un salaire égal pour un travail égal, mais aussi un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Nous voulons :

1. **La reconnaissance des diplômes.** Par exemple dans toutes les professions sanitaires et médico-sociales, le niveau de qualification a été systématiquement minoré (par exemple : les infirmier·ère·s, les assistant·e·s social·e·s ont été longtemps reconnu·e·s seulement bac + 2 au lieu de bac + 3, les sages-femmes bac + 4 au lieu de bac + 5...);
2. **La prise en compte de la technicité de ces emplois :** les qualités relationnelles doivent être consi-

- dérées comme des qualifications techniques et complexes. De même, être constamment interrompu·e ou effectuer une multitude de tâches différentes doit être reconnu comme de la polyvalence professionnelle ;
3. La reconnaissance **des responsabilités** auprès de personnes malades et fragilisées ou d'enfants au même niveau que les responsabilités financières ou managériales ;
 4. **La prise en compte de la pénibilité avec des droits collectifs :** maintenance des personnes (enfants,

malades, personnes âgées...), bruit (cantines, cris de bébés...), charge émotionnelle et nerveuse (face à la mort, la souffrance...)

5. **La fin de la précarité,** et des temps partiels imposés, alors que les amplitudes horaires sont maximum et les horaires atypiques sont la règle dans la plupart de ces professions.
6. La création de vrais **déroulements de carrière** (accès à la formation professionnelle qualifiante, prise en compte de l'ancienneté et de l'expérience professionnelle...).

Et concrètement...

Qualification : Une infirmière, bac + 3, gagne 2070 €/mois en moyenne contre 2600 € dans l'OCDE (qui regroupe 38 pays d'Europe et d'ailleurs).

Technicité : Une auxiliaire de vie assure une multitude de fonctions, de soins, de ménage, mais aussi d'écoute, d'organisation ou de gestion administrative, pour un salaire proche du Smic.

Responsabilité : Pour les Atsem (agent·e·s spécialisé·e·s des écoles maternelles), l'évolution des missions vers des activités éducatives et pédagogiques s'est effectuée au prix d'une extension impressionnante de leurs tâches avec une rémunération restant au niveau du Smic, et une perspective de carrière plus que limitée.

Pénibilité : Une caissière manipule chaque jour en caisse le poids d'un éléphant.

Précarité : Une aide à domicile travaille souvent à temps partiel, en assurant les toilettes le matin tôt, puis des repas, avec parfois de longues distances à effectuer, et de nombreuses heures non payées, à la fin d'une journée à rallonge!



Avoir du temps pour s'occuper de nos proches

Comment s'occuper de ses enfants quand on est cadre et que l'on travaille 45 heures par semaine, quand on est ouvrier·ère et que l'on travaille de nuit, ou quand on est employé·e avec des horaires le soir et le week-end?

Il faut du temps pour s'occuper de ses proches!

Il ne faut plus que les femmes soient contraintes de sacrifier leur travail ou d'enchaîner les doubles journées!

Il faut une réduction du temps de travail et des droits pour la parentalité et notamment :

- ▶ Un allongement du congé parentalité à 4 mois pour l'autre parent·e quel que soit son genre (au lieu d'un mois

aujourd'hui), pour gagner l'implication du ou de la conjoint·e, créer un vrai lien avec le bébé et lutter contre les dépressions post-partum. Ceci permettra aussi de faire reculer les discriminations liées à la maternité car tou·te·s les salarié·e·s seraient touché·e·s quasiment de la même façon par l'arrivée d'un enfant.

- ▶ Un allongement du congé maternité à 6 mois contre 4 aujourd'hui pour préserver la santé, notamment pour celles qui exercent des métiers pénibles.
- ▶ Le droit à un aménagement de poste et/ou au télétravail dès la déclaration de la maternité.

- ▶ Le congé parental doit être mieux rémunéré pour être plus partagé, il doit également permettre aux deux parent·e·s de travailler à 80 %, payé temps plein, jusqu'aux trois ans de l'enfant.

- ▶ La souplesse horaire, le droit prioritaire à changer d'horaire pour les parent·es en horaires atypiques (nuit, soir, week-end) notamment pour les familles monoparentales.

- ▶ La création de congés enfants malade pour l'ensemble des salarié·e·s sans conséquence salariale.

- ▶ La réduction du temps de travail pour l'ensemble des salarié·e·s, la semaine de 4 jours et les 32 heures.

- 70 % des tâches domestiques et familiales sont assumées par les femmes
- 95 % des congés parentaux sont pris par des femmes
- 10 % des mères font une dépression post-partum
- À l'arrivée d'un enfant, 1 femme sur 2 réduit ou interrompt son travail, pour 1 homme sur 9!

Le 8 mars, faisons la grève féministe!

Les inégalités et les violences ne peuvent plus durer. Tout le monde le dit... et pourtant rien ne bouge... Les femmes gagnent toujours 26 % de moins. Chaque jour, c'est comme si elles arrêtaient d'être payées à 15h40. Pourquoi? Parce que gouvernement et patronat refusent le déblocage des moyens nécessaires et la mise en place de sanctions.

Le 8 mars, ce n'est pas la Fête des mères ou la Saint-Valentin, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des

femmes. Féministes et syndicats appellent à la grève féministe.

- ▶ Au travail, interpellons nos employeurs pour obtenir la fin du sexisme et des violences, l'augmentation du salaire des femmes par la juste reconnaissance des qualifications, le recul de la précarité, des temps partiels imposés et la prévention de la pénibilité.
- ▶ À la veille des présidentielles, exigeons que le pouvoir fasse enfin

de l'égalité femmes/hommes une priorité et applique un programme féministe.

Femmes comme hommes, nous sommes toutes et tous concerné-e-s! Pour gagner une société égalitaire, qui fasse du soin et du lien aux autres une priorité, mettons-nous en grève et manifestons, notamment à 15h40, pour montrer à quel point notre travail est indispensable!

Elles l'ont fait

Les Espagnol·e·s : 4 millions à être en grève et en manifestation le 8 mars 2019, notamment à Madrid et Barcelone.

Les Suisses : 500 000 en grève et manifestation le 14 juin 2019, notamment à Zurich et Genève.

Les Islandais·es : 25 000 femmes dans les rues de Reykjavík (sur une population de 338 000 Islandais·es), le 24 octobre 2017.

Les Argentin·e·s : 500 000 en grève et manifestation le 8 mars 2018 à Buenos Aires.



d'infos: egalite-professionnelle.cgt.fr

Vous ne voulez pas en rester là!

Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort·e·s.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Âge profession

Entreprise (nom et adresse)

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone: 01 55 82 81 94, fax: 01 48 51 51 80, courriel: orga@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr.

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpo@cgt.fr.